

# SACREMENTS DES ENFANTS EN ÂGE SCOLAIRE

## BAPTÊME : JOUR DE PÂQUES LE 20 AVRIL 2025

### De 3 à 7 ans

- Réunion avec les parents pendant l'éveil à la foi avec le Père Laurent (17h15-18h30) à Notre Dame de la Plaine. Lors d'une séance d'éveil à la foi. Date à définir.

#### Conditions :

- Avoir fait une année d'éveil à la foi complète avant la préparation
- Vivre la messe dominicale régulièrement



### Du CE1 au CM2 :

#### Conditions :

- Avoir fait une année complète de catéchisme avant sa demande. L'enfant devra être catéchisé au moins depuis septembre 2023.
- Vivre la messe dominicale de façon régulière.
- Assister aux rencontres de préparation aux des dates suivantes :
  - Samedi 23 novembre 2024 de 14h à 15h30 à Notre Dame de la Plaine avec un des deux parents.
    - ✓ 1<sup>ère</sup> étape de baptême : dimanche 24 novembre 2024 à 10h30 à l'église St Léger lors de la messe.
  - Samedi 18 janvier 2025 de 14h à 15h30 à Notre Dame de la Plaine.
    - ✓ 2<sup>ème</sup> étape de baptême : dimanche 19 janvier 2025 à 10h30 à l'église St Léger lors de la messe.
  - Samedi 15 février 2025 de 14h à 15h30 à Notre Dame de la Plaine.
    - ✓ 3<sup>ème</sup> étape de baptême : dimanche 16 février 2025 à 10h30 à l'église St Léger lors de la messe.
  - Préparation et répétition du baptême le samedi 19 avril de 11h à 12h à la cure St Léger.

## Demande de baptême

Nom de l'enfant :

Prénoms (dans le même ordre que l'état civil) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Catéchisé depuis :

Lieu de catéchisme :

Nous avons choisi pour notre enfant comme parrain et marraine :

*Les parrains/marraines doivent être baptisés, catholiques, mener une vie en accord avec la foi et cette fonction. Avoir 16 ans accomplis.*

*L'enfant peut avoir un parrain ; une marraine ou les deux.*

	Parrain	Marraine
Nom :		
Prénoms :		
Date de naissance :		
Date de baptême :		
Lieu de baptême :		

Nous nous engageons :

- A donner à notre enfant, dès son plus jeune âge une éducation chrétienne et de lui permettre de recevoir l'Eucharistie et la Confirmation lorsqu'il en aura l'âge.
- A continuer de l'inscrire au catéchisme après le baptême et à participer à ses activités,
- A l'aider à persévérer dans sa vie chrétienne.

Fait le, \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

**J'autorise mon enfant à recevoir le baptême. Signature des 2 parents obligatoire sauf si l'un des 2 est déchu de l'autorité parentale Si c'est le cas, merci de fournir une copie du jugement. :**

Signature du Père :

Signature de la Mère

L'offrande ou Casuel à l'occasion du baptême :

Le casuel est une offrande faite à l'occasion de baptême, mariage ou sépulture. Cet argent est destiné à la paroisse et au diocèse, répondant ainsi aux besoins de leur fonctionnement. L'indication de cette offrande est entre 80 et 200 € mais elle est laissée à l'appréciation de vos possibilités. Le règlement s'effectue de préférence par chèque à l'ordre de « Groupement Paroissial d'Oyonnax ». Vous pouvez le donner lors de l'une des réunions. Votre entourage pourra également aider l'Eglise financièrement à la fin de la célébration par le moyen d'une quête.

Documents à fournir :

- Acte de naissance en copie intégrale de l'enfant (A demander à la mairie du lieu de naissance)
- Certificat de baptême du parrain et de la marraine (A demander à la paroisse où la personne a été baptisé)
- Livret de famille catholique (si les parents sont mariés à l'église). Le prêtre le remplira et vous le rendra après le baptême.
- Si vous habitez dans une paroisse extérieure au groupement paroissial d'Oyonnax, vous devez contacter le curé de votre paroisse. Il devra donner son accord écrit pour que le baptême ait lieu dans l'une des églises de notre groupement.